

**Mairie de Neuves-Maisons - Tarifs municipaux**

**Location et prestations du Centre culturel Jean-l'Hôte**

Indice de révision : IPC mars

Type de prestation	Prestation	Types d'usagers	Rappel tarifs au 01/07/2018	Tarifs au 01/07/2019
<b>LOCATION DE LA GRANDE SALLE</b> <i>Inclut les mises à disposition pour :</i> - Grande salle et spectacles - Soirée dansante - Congrès ou Assemblée Générale - Repas	Une journée - salle complète	Néodomiens	867,00 €	876,60 €
		Hors commune	1 084,80 €	1 096,80 €
	Une journée - 1/2-salle	Néodomiens	373,30 €	377,40 €
		Hors commune	575,80 €	582,20 €
	Week-end complet (samedi-dimanche) si utilisation de la salle les 2 jours	Néodomiens	1 084,80 €	1 096,80 €
		Hors commune	1 299,50 €	1 313,90 €
<b>FORFAIT PAR REPETITION SUPPLEMENTAIRE</b> <i>(Galas de danse, spectacles)</i>	En semaine		128,40 €	129,80 €
	Les dimanches ou jours fériés		183,90 €	185,90 €
<b>PRESTATIONS LIEES</b>	Régisseur		191,00 €	193,10 €
	Couverts <i>bris ou perte facturés au prix coûtant</i>		220,90 €	223,40 €
	Forfait supp. si nécessité de la présence d'un technicien pour la soirée du nouvel an <i>attention, dans le cas contraire, l'accès au matériel de la régie est interdit</i>		432,40 €	437,20 €
	Mise à disposition et installation des tapis de danse		104,80 €	106,00 €
	Participation à la redevance spéciale d'ordures ménagères (par manifestation)		33,40 €	33,80 €
<b>LOCATION DU HALL D'ENTREE</b>	Utilisateurs A (associations néodomiennes ou scolaires) : pour une journée ou plus, gratuité après avis du Bureau Municipal.			
	Utilisateurs B (manifestations à caractère commercial concernant la vente de biens culturels - suivant l'appréciation du Bureau Municipal) : pour une journée ou plus, la commune perçoit 5 % des recettes après approbation du Bureau Municipal.			
	Utilisateurs C (autres manifestations à caractère commercial - suivant l'appréciation du Bureau Municipal) : pour une journée ou plus, la commune perçoit 10 % des recettes après approbation du Bureau Municipal.			